

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####
#####

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2022_00081

EHPAD Le Clos du moulin
10 rue de la Galerne
44450 DIVATTE SUR LOIRE

Monsieur #####, directeur.

Nantes, le vendredi 30 décembre 2022

Monsieur le directeur,

Suite à notre envoi du 30/11/2022, vous n'avez pas formulé d'observations, dans le cadre de la procédure contradictoire. En conséquence, je considère que vous partagez sans réserve les constats, les analyses et les demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le rapport final de contrôle assorti du des mesures correctives retenues qui vous sont demandées. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le directeur général par intérim,
Le conseiller

#####

Contrôle sur pièces le 27/10/22

Nom de l'EHPAD	le clos du moulin		
Nom de l'organisme gestionnaire	résidence le clos du moulin		
Numéro FINESS géographique	440003093		
Numéro FINESS juridique	440001865		
Commune	Divatte sur loire		
Statut juridique	association loi 1901		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	Installée
Capacité Totale	82		
	HP	79	77
	HT	3	1
	PASA	14	14
	UPAD		
	UHR		
PMP Validé	216		
GMP Validé	690		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport Initial			
Priorité 1 Priorité 2 Total			
Nombre de prescription	2	5	7
Nombre de recommandations	6	20	26
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
Priorité 1 Priorité 2 Total			
Nombre de prescriptions	2	5	7
Nombre de recommandations	6	20	26

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### - Chargée de contrôle/Personne qualifiée

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspectrice de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.9	Actualiser le projet d'établissement dans le cadre d'une démarche participative (article L 311-8 du CASF).		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.14	Formaliser des fiches de poste pour l'ensemble des agents.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.15	Formaliser des fiches de tâches				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.18	Assurer un temps de médecin coordonnateur conforme à la réglementation Art. D. 312-156 CASF		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.25	Formaliser un protocole de prévention, de signalement et de traitement des situations de maltraitance et organiser son appropriation par le personnel.			1			6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.33	Réaliser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, y compris auprès des familles.				2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.34	Etendre la portée du plan bleu pour en faire un véritable plan global de gestion de crise selon les recommandations de l'ARS Pays de la Loire.		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
1.35	Actualiser le DUERP (articles L. 4121-3 et R 4121-1 du code du travail)		2				1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
2 - RESSOURCES HUMAINES										
2.1	Elaborer une procédure relative aux modalités d'accompagnement des nouveaux salariés et des stagiaires				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
2.2	Mettre en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux agents organisant plusieurs jours de doublure (tuilage).				2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue

2.5	Stabiliser les effectifs en veillant notamment à diminuer la proportion de personnels non-titulaires dans l'établissement			2		dès réception du présent rapport	Document non fourni		Mesure maintenue
2.7	Organiser une supervision des soins afin de limiter les risques liés aux glissements de tâches.		1			dès réception du présent rapport	Document non fourni		Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluri-annuel de formation			2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
2.16	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant une formation sur la bientraitance destinée à tout le personnel.			2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination de tout le personnel.			2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT

3.3	Poursuivre la mise en place d'une commission d'admission pluridisciplinaire à laquelle participe le médecin coordonnateur (art D 312-156 du CASF)	1				dès réception du présent rapport	Document non fourni		Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation formalisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).			2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation formalisée des risques bucco-dentaires ,au décours de l'admission .			2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (L.311-3,7° du CASF)	1				6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine.		1			dès réception du présent rapport	Document non fourni		Mesure maintenue
3.18	Elaborer le projet d'animation et formaliser le suivi des activités.			2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.19	Proposer d'avantage d'animation aux résidents le matin et le weekend.			2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.			2		1 an	Document non fourni		Mesure maintenue
3.23	Proposer un plat complet de substitution aux résidents qui ne souhaitent pas prendre le menu qui est prévu.			2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.24	Mettre en place une commission des menus ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.			2		6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.25	Mettre en place des mesures correctives pour réduire le délai de jeûne.		1			6 mois	Document non fourni		Mesure maintenue
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne et la formaliser dans le plan de soin		1			dès réception du présent rapport	Document non fourni		Mesure maintenue